

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Collège Pierre Fouche – Ille-sur-Têt : Point sur les mesures prises à la veille de la rentrée des congés scolaires en matière de prévention du harcèlement scolaire

Montpellier, 23 février 2024

Le Rectorat de l'académie de Montpellier a été alerté le 14 février d'une situation de harcèlement concernant une élève de 5^{ème} du collège Pierre Fouche d'Ille-sur-Têt (département des Pyrénées-Orientales). La mère de cette élève a en effet rendu publique une lettre manuscrite dans laquelle sa fille mentionne son souhait de « partir » en raison de la pression ressentie dans le cadre scolaire et de ses relations avec d'autres élèves.

Sophie BEJEAN, Rectrice de l'académie de Montpellier, a immédiatement exprimé tout son soutien à la famille et mobilisé ses services de prévention du harcèlement afin de mettre en œuvre sans délai le protocole PHARE de lutte et de prévention du harcèlement (*cf.* communiqué de presse du 14 février 2024).

Les mesures prises depuis le 14 février :

Des échanges ont eu lieu entre la famille et la direction de l'établissement du collège durant les vacances scolaires. La principale de l'établissement a reçu la famille le jeudi 22 février 2024 afin de préparer dans les meilleures conditions son retour à l'école après les congés scolaires, ce lundi 26 février.

La famille sera également reçue lundi 26 février par Anne-Laure ARINO, directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale des Pyrénées-Orientales.

La famille de l'élève suspectée de harcèlement a également été reçue par la principale de l'établissement dans le cadre du contradictoire qui prévaut dans ce type de situation.

Des mesures immédiates mises en œuvre dès la reprise des cours :

Des mesures conservatoires ont été prises par la direction du collège afin d'éviter tout contact entre les deux élèves à la reprise des cours.

Des entretiens seront menés par l'équipe de direction de l'établissement avec toutes les personnes susceptibles d'être impliquées.

CONTACT PRESSE

Académie de Montpellier – Région Académique Occitanie

communication@ac-montpellier.fr

Marion Redwitz, directrice de la communication : 04 67 91 45 08 / 06 10 31 51 71

Clémentine Marcet, directrice adjointe de la communication : 04 67 91 48 03 / 06 86 16 42 09



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Une cellule d'écoute sera mise en place au sein du collège pour les élèves et la communauté éducative le jour de la rentrée scolaire le 26 février.

De plus, les équipes mobiles académiques de sécurité (EMAS) seront également déployées dès la reprise.

Des mesures à moyen terme :

La directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale des Pyrénées-Orientales reste en lien étroit avec le Procureur de la République près le tribunal judiciaire de Perpignan afin de le tenir informé en temps réel des entretiens menés et de la suite de la procédure.

Des mesures complémentaires à la fois en termes de protection et de sanctions disciplinaires pourront être prises conformément au protocole en vigueur.

Sophie BEJEAN, Rectrice de l'académie de Montpellier, rappelle que depuis la loi du 2 mars 2022, le harcèlement scolaire est désormais reconnu comme un délit pénal qui pourra être puni jusqu'à 10 ans d'emprisonnement et 150 000€ d'amende.

La Rectrice réaffirme tout son soutien à la famille et remercie l'équipe de direction du collège Pierre Fouche d'Ille-sur-Têt de son implication dans la mise en œuvre du protocole PHARE.

Elle souligne que « *tout est mis en œuvre pour faire la lumière sur ce signalement et permettre à cette élève de poursuivre sa scolarité avec sérénité* » et en appelle dans ce cadre « *à l'apaisement et à la retenue* ».

CONTACT PRESSE

Académie de Montpellier – Région Académique Occitanie

communication@ac-montpellier.fr

Marion Redwitz, directrice de la communication : 04 67 91 45 08 / 06 10 31 51 71

Clémentine Marcet, directrice adjointe de la communication : 04 67 91 48 03 / 06 86 16 42 09